



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 21 novembre 2022, a adopté le règlement suivant :

20-041-6 Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)

L'objet est de remplacer l'annexe B afin d'y ajouter une zone de logement abordable sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 9 décembre 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat